

# CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES FORMATION ET DIALOGUE SOCIAL

Bordereau de versement 2025

Guadeloupe, Martinique et La Réunion

MÉTIERS DE LA VENTE  
& épicerie de proximité  
& magasins bio

## COMMERCE DE DÉTAIL ALIMENTAIRE NON SPÉCIALISÉ

À RETOURNER AVANT LE 28 FÉVRIER 2025

### ▣ VOUS SOUHAITEZ DÉCLARER EN LIGNE ?

Simple et rapide sur

<https://ws-entreprise.lopcommerce.com>

### ▣ DES QUESTIONS ?

Contactez-nous au 01 55 37 88 89

Accédez à notre notice d'information sur [www.lopcommerce.com](http://www.lopcommerce.com)  
(espace Entreprise, rubrique Verser mes contributions)

### ▣ INFORMATIONS OBLIGATOIRES (à compléter ou modifier si nécessaire)

SIRET | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Raison sociale

Adresse du siège

CP

Ville

NAF / APE

N° IDCC

1 5 0 5

Libellé de la convention collective (IDCC applicable)

### COMMERCE DE DÉTAIL ALIMENTAIRE NON SPÉCIALISÉ

Précisez l'activité principale de votre entreprise

Reporter le code

60 - Alimentation générale

61 - Supermarché

62 - Supérette

### PARTIE RÉSERVÉE À L'OPCOMMERCE

N° d'adhérent

Code branche

Code groupe

Nom de branche

Nom de groupe

### POUR RAPPEL : LES INFORMATIONS DÉCLARÉES EN 2024

Effectif moyen annuel 2023

Masse salariale brute 2023

Contact ENTREPRISE

M.

Mme

Nom

Prénom

Fonction

Tél.

E-mail

65 - Commerce de produits bio à dominance alimentaire

69 - Autres,

précisez :

### ▣ DÉCLARATION DE VOS EFFECTIFS

#### ▣ EFFECTIF MOYEN ANNUEL 2024

En équivalent temps plein au 31.12.2024

TOTAL

#### ▣ Assiette de calcul de vos contributions

Elle est composée du montant des salaires bruts soumis aux cotisations de sécurité sociale et versés en 2024 selon votre déclaration sociale nominative (DSN), également appelée Masse salariale brute (MSB).

Pour en savoir plus sur le calcul des cotisations et contributions sociales d'un employeur :

<https://www.urssaf.fr/accueil/employeur/cotisations/comprendre-cotisations/calcul-cotisations-employeur.html>

#### ▣ Effectif moyen annuel de votre entreprise

Calculé au 31 décembre, l'effectif moyen annuel est égal, tous établissements confondus, à la moyenne des effectifs déterminés chaque mois de l'année civile selon votre DSN.

Pour en savoir plus sur le calcul de l'effectif : <https://www.urssaf.fr/accueil/employeur/cotisations/calcul-effectif/comment-calculer-effectif.html>

### ▣ BASE DE CALCUL DE VOTRE CONTRIBUTION

MASSE SALARIALE 2024

=

€ A

selon votre déclaration sociale nominative (DSN)

## ▣ CALCUL DE VOTRE CONTRIBUTION

### VERSEMENT CONVENTIONNEL DE BRANCHE

→ Votre entreprise a un effectif <b>MOYEN</b> en 2024 de moins de 20 salariés	<b>MSB 2024</b>	$(A \times 0,15\%) =$ _____	€ ht <b>A1</b>
→ Votre entreprise a un effectif <b>MOYEN</b> en 2024 compris entre 20 et moins de 50 salariés	<b>MSB 2024</b>	$(A \times 0,60\%) =$ _____	€ ht <b>A1'</b>
→ Votre entreprise a un effectif <b>MOYEN</b> en 2024 de 50 salariés et plus	<b>MSB 2024</b>	$(A \times 0,70\%) =$ _____	€ ht <b>A1''</b>
	<b>TVA (A1 ou A1' ou A1'' x 8,5%)</b>	= _____	€ tva <b>A2</b>
	<b>Montant TTC</b>	$(A1 \text{ ou } A1' \text{ ou } A1'' + A2) =$ _____	€ ttc <b>A3</b>

### DIALOGUE SOCIAL

**MONTANT DE LA CONTRIBUTION** **MSB 2024**  $(A \times 0,15\%) =$  \_\_\_\_\_ € **A4**

## ▣ MONTANT À VERSER

**Montant à verser (A3 + A4) =** \_\_\_\_\_ €

## ▣ IMPORTANT

La loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale autorise l'Opcommerce, opérateur de compétences, de poursuivre la collecte des contributions conventionnelles décidées par accord de branche au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2024 par conventionnement avec les organisations salariales et patronales représentatives.

▣ **Retournez ce bordereau dûment renseigné à l'aide de l'enveloppe jointe, à l'adresse ci-contre, accompagné de votre règlement.**

**L'Opcommerce**  
**TSA 69973 – 75 839 Paris cedex 17**

Les informations recueillies via ce formulaire sont nécessaires à l'accomplissement par l'Opcommerce de la mission qui lui a été confiée par la branche professionnelle considérée. Pour exercer vos droits d'accès et de rectification, vous pouvez prendre connaissance de notre politique de protection des données personnelles via le lien ci-contre sur : <https://www.loppcommerce.com/politique-de-protection-des-donnees-personnelles>

## ▣ MODE DE RÉGLEMENT

### Virement

Pour les virements : IBAN : FR 76 3000 4008 1900 0109 4490 761  
BIC : BNPAFRPPAA

**Votre virement** : les 9 premiers chiffres de votre n° SIRET doivent impérativement être les premiers caractères de votre ordre de virement.

### Chèque à l'ordre de l'Opcommerce

N° | | | | | | | | |

Banque \_\_\_\_\_

Votre attestation de versement sera prochainement disponible sur <https://ws-entreprise.loppcommerce.com> après règlement effectif de vos contributions.

## ▣ CACHET DE L'ENTREPRISE ET SIGNATURE

Date \_\_\_\_\_

**DATE LIMITE DE PAIEMENT LE 28 FÉVRIER 2025**